

*Confédération Sportive Internationale du Travail
International Labour Sports Confederation*



Technical Commission Commission Technique

Basket-ball



English Version / Version Anglaise

Period 2005/2008 :

President : Galina GORBATENKOVA / LTSA (Latvia) - ltsa@riga.lv

Secretary : Nathan ECKSTEIN / HAPOEL (Israel) - info@hapoel.il



PREAMBULE

- This regulation refers to the CSIT Championships and Technical Commissions' general regulations adopted at the CSIT General Assembly in Vantaa in 2003 and amended at the Congress of Marseilles in 2005. It cannot derogate from them.
- All activities of the CSIT, including its championships, are opened to the members of the CSIT Unions, observer members Unions and members of the international Confederations with which the CSIT has signed cooperation agreements according to CSIT general regulations : COPADET (American Continent) / BAWWS (Balkan region) and OSTA (Central Africa).
- The CSIT Sporting activities (championships, training, tournaments, rallies, etc.) are organised under the responsibility of Technical Commissions by sport.
- The Technical Commissions are composed of one representative from each CSIT Union participating in the corresponding sport. They elect their own president and secretary for 3 years depending on conditions written in the CSIT general regulations

1. BASKET-BALL CHAMPIONSHIPS

1 - 1 PERIODICITY / AGE GROUPS

CSIT basket-ball championship, men and women, take place :

- FOR SENIORS (19 and over) : even years
- FOR JUNIORS (19 and under) : odd years

1 - 2 ORGANIZATION / REGULATIONS

- Championships are held in pools followed by, (depending on the number of teams involved), quarter-finals or direct semi-finals and final.
- Each team will play at least 4 games during the championship but no more than 2 games per day.
- Championships follow FIBA regulations (www.fiba.com) (technical instructions and regulations, game rules)
- Championships can be organized if at least 4 unions participate.
- Championships can not last more than 5 days (days of arrival and departure not included).



2. PARTICIATION CONDITIONS

2 - 1 PARTICIPATING UNIONS

- Members of CSIT unions,observer members and members of international confederations which having signed a cooperation agreement with the CSIT, can participate.
- One team per gender by Union can participate.

2 - 2 MAXIMUM PARTICIPANTS

Each team shall not have more than 15 members:

- 12 players
- 1 coach
- 1 referee
- 1 team manager / head of the official union delegation

When an union sends a male team and a female team, the delegation shall not have more than 31 members :

- 12 female players
- 12 male players
- 2 coaches (1 for each team)
- 2 referees
- 2 team managers (one for each team)
- 1 head of the official union delegation

3. REGISTRATION / FUNDING

3 - 1 REGISTRATION DELAY

- Provisional registration : at least 6 months before the championship starts.
- Final registration : at least 2 months before the championship starts.
- Final registration must include the list of all delegation members (first name - last name - birth date - gender - function)

3 - 2 COVERING CHARGES

- Unions pay for all travelling cost to the city where the championship is organised (round way).
- The organizer Union shall take charge of the following issues:
 - transportation of delegation from the airport or train station to the hotel on the day of arrival and departure,
 - local transport during the stay depending on the program (between hotels and sport facilities in particular)
 - full board accommodation (double room, breakfast, 2 meals a day)



- Every participant Union shall pay registration fees of 9 euros to the organizer Union for each member of the delegation. The organizer Union gives back 2 euros for each member to the CSIT to fund the technical commission operation.
- If a delegation sends more than the maximum allowed members, the organizer Union what it will charge to the extra members.
- By the time of issuing of the provisional application forms, the organizer Union can collect an advance payment of 50% of the total amount to be paid by the participating Union, the remaining amount being paid at the time of the permanent registration or on the day of arrival, final deadline.

4. ORGANISATION / PREPARATION

4 - 1 ORGANISING COMMITTEE

The organising committee is in charge of the preparation and management of the championships during its duration. It is composed of organizer Union representatives and of the CSIT basket-ball technical commission President and secretary.

4 - 2 INVITATIONS

The organising committee sends championships invitations to every CSIT Unions (and partners) at least 9 months before the start of the championship. Invitations must include these informations :

- participation;
- sporting activities, social and cultural program ;
- referees needed;
- boarding facilities ;
- restoration commodities ;
- arrival and departure accomodations ;
- if possible, general program.

4-3 PREPARATION

Depending on the situation and with the CSIT sport director's authorization, a member of the technical commission (president or secretary) can visit the location where the championship is organised, at least 3 months before it starts, to settle with the organizer Union planning and preparation of the championship. Travelling expense can be covered under certain conditions by the funds awarded to the basket-ball technical commission by the CSIT.

4-4 REPORT

No later than one month after the end of the championship, the technical commission secretary must send a report on the championships and all the sport results to the members of the basket-ball technical commission, to the Unions, to the sport director and to the CSIT president.



5. REFEREEING

- Each Union must provide one referee. Unions who do not apply this rule must pay the organizer Union an amount specified in CSIT regulations to cover substitute referees fees.
- The referees are not allowed to assume another position within their own delegation.
- The technical commission decides of the refereeing conditions according to the discipline needs based on FIBA regulations.
- Referees must be official referees of their own Union on national level. If necessary, a Union can contact referees from its country National Federation or from the FIBA.

6. APPEAL COMMITTEE

- The Appeal Committee is composed of :
 - the CSIT Technical Commission's President
 - the CSIT Technical Commission's Secretary
 - a person among the participating Unions. Such member shall not participate in the appeals in which his own Union would be involved.
- An appeal committee is appointed for every championship in agreement with FIBA regulations.
- Appeals for technical reasons must be brought to the attention on the appeal committee no later than half an hour after the incident, providing all the necessary information.

7. AWARDS

- The first 3 teams will be awarded a cup and medals : gold for first place, silver for second place, bronze for third place. Each player of the team, the coach and the head of delegation will receive a medal.
 - These medals should not measure more than 6 centimeters in diameter and less than 2.5 millimeters wide. The CSIT logo must appear on one side of the coin and on the other side, the name, date and venue of the championship. The organizer Union is in charge of providing and expenses.
- Each of the other team will receive a souvenir medal : each player, coaches, heads of delegation, referees.
 - These medals should not measure more than 5 centimeters in diameter. The CSIT logo must appear on one side of the coin and on the other side, the name, date and venue of the championship. The organizer Union is in charge of providing and expenses.



8. TECHNICAL COMMISSION MEETINGS

- The technical commission president or secretary are in charge of convening a meeting of the commission at the end of the championship. A summon containing the date and agenda will be sent to all Unions at least 3 months ahead of schedule. The president, the secretary, Unions representatives, heads of delegation participate. Referees, coaches of participant Unions, members of the organising committee are invited.
- The purpose of the meeting is to evaluate the championship, to proceed with the modifications of the present regulations if necessary, to prepare future events (planning of next championships), to take into account the reports on the CSIT congress or assembly.
- Furthermore, a preparation and information meeting is organised under the responsibility of the president (and / or Technical Committee secretary and head of the organising committee from the organizer Union) to inform all delegations of the planning of the championship, to appoint referees to matches, to bring clarifications to regulations if necessary... to make the event a success.
- Once every 3 years (the year of the CSIT congress), the president and the secretary of the technical Commission are elected during the last meeting before the congress. The president or secretary must send with the convocation to the meeting a call for candidatures for both functions (at least 3 months before the meeting). The election follows championship and technical committees general regulations



*Confédération Sportive Internationale du Travail
International Labour Sports Confederation*



Commission Technique Technical Commission

Basket-ball



Version Française / French Version

Période 2005/2008 :

Présidente : Galina GORBATENKOVA / LTSA (Lettonie) - ltsa@riga.lv

Secrétaire : Nathan ECKSTEIN / HAPOEL (Israël) - info@hapoel.il



PREAMBULE

- Le présent règlement se réfère au règlement général des Championnats et Commissions Techniques de la CSIT adopté lors de l' AG CSIT à Vantaa en 2003 et modifié lors du Congrès de Marseille en 2005. Il ne peut y déroger.
- L'ensemble des activités de la CSIT, notamment ses championnats, sont ouverts aux Unions membres de la CSIT, aux membres observateurs et aux membres des Confédérations internationales avec lesquelles la CSIT a signé des accords de coopération selon modalités fixées par le règlement général CSIT : COPADET (Continent américain) / BAWS (région des Balkans) et OSTA (Afrique centrale).
- Les Activités sportives de la CSIT (championnats, formations, tournois, rassemblements, etc.) sont organisées sous la responsabilité de Commissions Techniques par sport.
- Les Commissions Techniques sont composées d'un représentant par Union CSIT participant à la discipline sportive concernée. Elles élisent en leur sein un président(e) et un secrétaire pour 3 ans selon modalités indiquées dans le règlement général.

1. CHAMPIONNATS ORGANISES en BASKET-BALL

1 - 1 PERIODICITE / CATEGORIE D'ÂGES

Les championnats CSIT de Basket-ball , hommes et femmes, sont organisés:

- POUR LES SENIORS (19 ans et plus) : *les années paires*
- POUR LES JUNIORS (moins de 19 ans) : *les années impaires*

1 - 2 DEROULEMENT / REGLEMENTS

- Les championnats sont organisés en poules puis quarts de finale et/ou demi-finales / finale (selon nombre d'équipes inscrites).
- Chaque équipe jouera au moins 4 matches et pas plus de 2 matches par jour.
- Les championnats suivent les règlements (instructions et règles techniques, règles de jeux) des championnats de la Fédération Internationale de Basket-ball (www.fiba.com).
- Un championnat est validé si au moins 4 Unions CSIT y participent.
- La durée des championnats n'excède pas 5 jours, jours d'arrivée et de départ exclus.



2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2 - 1 UNIONS PARTICIPANTES

- Les championnats sont ouverts aux licenciés d'Unions membres de la CSIT, membres observateurs et des membres des confédérations internationales avec lesquelles la CSIT a signé un accord de coopération.
- Chaque Union peut faire participer une seule équipe par genre

2 - 2 COMPOSITION DES DÉLÉGATIONS

- Une équipe est composée au maximum de 15 membres :
 - 12 joueurs (ou joueuses)
 - 1 entraîneur
 - 1 arbitre
 - 1 responsable d'équipe / chef de délégation représentant officiel de l'Union
- Lorsque l'Union inscrit une équipe Féminine et une équipe Masculine, la délégation se compose au maximum de 31 personnes :
 - 12 joueuses Femmes
 - 12 joueurs Hommes
 - 2 entraîneurs (1 pour chaque équipe)
 - 2 arbitres
 - 2 responsables d'équipe (un pour chaque équipe)
 - 1 chef de délégation / représentant officiel de l'Union

3. INSCRIPTIONS / FINANCEMENT

3 - 1 DÉLAIS D'INSCRIPTIONS

- Inscription provisoire : 6 mois avant la date du championnat au plus tard.
- Inscription définitive : 2 mois avant la date du championnat au plus tard.
- L'inscription définitive mentionne obligatoirement la liste nominative des membres de la délégation (noms - prénoms - dates de naissance - sexe - qualité)

3 - 2 DROITS

- Les Unions participantes couvrent leurs frais de voyage jusqu'à la ville où se tient le championnat (aller/retour).
- L'Union organisatrice prend en charge les coûts suivants :
 - l'accueil des délégations à l'aéroport ou la gare de la ville où se tient le championnat jusqu'au lieu d'hébergement et le retour le jour de départ,
 - les transports locaux pendant le séjour en fonction du programme (notamment entre hébergements et installations sportives)
 - la pension complète (hébergements en chambre double et repas : petit déjeuner + 2 repas par jour)



- Pour couvrir ces coûts, l'Union organisatrice peut demander aux Unions participantes une contribution d'un montant maximum fixé par le Congrès CSIT.
[pour la période 2005/2008, ce montant maximal est de 34 EUR par jour par personne membre de la délégation officielle]
- Les Unions participantes payent des frais d'inscription de 9 EUR par personne à l'Union organisatrice. Celle-ci reverse 2 € par personne au trésorier de la CSIT pour contribution au fonctionnement de la Commission Technique.
- En cas d'inscription dépassant le nombre maximum prévu, l'Union organisatrice fixe le montant des frais de séjour qu'elle demande aux participants supplémentaires.
- L'Union organisatrice peut demander aux Unions participantes, au moment de l'inscription préliminaire, le versement d'une avance de 50% du montant total pour leur participation et le reste au moment des inscriptions définitives ou le jour d'arrivée au plus tard.

4. ORGANISATION / PREPARATION

4 - 1 COMITÉ D'ORGANISATION

Le comité d'organisation est responsable de la préparation et la bonne gestion des championnats pendant leur déroulement. Il est composé des représentants de l'Union organisatrice et du président et du secrétaire de la commission technique Basket CSIT.

4 - 2 INVITATIONS

Le comité d'organisation envoie les invitations aux championnats à toutes les Unions CSIT (et associées) au plus tard 9 mois avant la date du championnat. Les invitations doivent contenir les informations suivantes:

- la participation;
- le déroulement sportif, le programme social et culturel
- le besoin en arbitres;
- les conditions d'hébergement ;
- les modalités de restauration;
- les accueils pour l'arrivée et le départ des délégations;
- si possible, le programme général.

4-3 PREPARATION

Selon les cas et en accord avec le directeur sportif CSIT, un représentant de la Commission Technique (président ou secrétaire) peut se déplacer sur le lieu du championnat au plus tard 3 mois avant la date du championnat pour mettre au point avec l'Union organisatrice les préparatifs du championnat et le déroulement du séjour. Les frais de voyage du représentant de la commission technique peuvent être pris en charge sous certaines conditions par le budget annuel alloué par la CSIT à la commission technique de Basket-ball.



4-4 COMPTE-RENDU

Dans le délai d'un mois après le championnat, le secrétaire de la commission technique doit envoyer un rapport sur les championnats, ainsi que les résultats sportifs aux membres de la commission technique Basket, aux Unions, au directeur sportif et au président de la CSIT.

5. ARBITRAGE

- Chaque Union doit fournir un arbitre. L'Union qui ne respecte pas cette règle doit payer, à l'Union organisatrice le montant spécifié dans le règlement de la CSIT pour couvrir les frais d'un arbitre de substitution.
- Les arbitres ne sont pas autorisés à prendre d'autre fonction, relative à leur délégation d'Union durant le championnat.
- La commission technique décide des conditions d'arbitrage pour les championnats en accord avec les besoins de la discipline sur la base des règlements de la Fédération Internationale de Basket-ball.
- Les arbitres doivent être arbitres officiels de l'Union CSIT dont ils sont issus et exercer à l'échelon national. A défaut, l'Union peut solliciter des arbitres de la Fédération Nationale de Basket-ball de son pays ou de la Fédération Internationale de Basket-ball.

6. COMITÉ D'APPEL

- Le comité d'appel est composé:
 - du président de la commission technique de la CSIT;
 - du secrétaire de la commission technique de la CSIT;
 - d'une personne choisie parmi les Unions participantes : ce membre ne pourra participer aux débats d'appel concernant sa propre Union, afin de ne pas être impliqué dans les résultats des débats.
- Un comité d'appel est désigné pour chaque championnat en accord avec les règlements de la Fédération Internationale de Basket-ball.
- Les appels pour raisons techniques doivent être portés à la connaissance du comité d'appel au plus tard une demi-heure après l'incident en fournissant les arguments nécessaires.

7. RECOMPENSES

- Les trois premières équipes reçoivent chacune une Coupe et des médailles : d'or pour la 1^{ère} place, d'argent pour la 2^{ème} place et de bronze pour la 3^{ème} place. Les médailles doivent être remises à chaque joueur de l'équipe, ainsi qu'à l'entraîneur et au chef de délégation.



- Ces médailles n'ont pas plus de 6 cm de diamètre, mais pas moins de 2,5 mm. d'épaisseur. Sur une face doit figurer le logo de la CSIT et sur l'autre face le nom de l'événement sportif, le lieu et la date du championnat. La production et les coûts de ces médailles sont à la charge du comité d'organisation de l'Union qui accueille le championnat.
- Chaque équipe restante reçoit une médaille souvenir : chaque joueur, ainsi que les entraîneurs, les chefs de délégation et les arbitres.
 - Ces médailles n'ont pas plus de 5 cm de diamètre. Sur une face doit figurer le logo de la CSIT et sur l'autre face le nom de l'événement sportif, le lieu et la date du championnat. La production et les coûts de ces médailles sont à la charge du comité d'organisation de l'Union qui organise ces championnats.

8. REUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE

- Le président ou le secrétaire de la commission technique sont chargés de convoquer une réunion de la commission technique qui a lieu à la fin du championnat. La date et l'ordre du jour de cette réunion seront communiqués à toutes les Unions concernées 3 mois avant les championnats. Participent le président et secrétaire de la commission, les représentants d'Unions, chefs de délégations. Les arbitres et entraîneurs des délégations présentes, les membres du comité d'organisation sont invités. La réunion a notamment pour but d'évaluer à chaud le championnat, d'examiner les éventuelles modifications du présent règlement, de préparer les prochaines échéances (calendrier des futurs championnats), la prise en compte des comptes rendu d'assemblée ou congrès CSIT.
- De plus une réunion de préparation et d'information a lieu sous la responsabilité du président (et/ou secrétaire de la Commission Technique et du responsable du comité d'organisation de l'Union d'accueil pour informer l'ensemble des délégations présentes du déroulement du championnat, mettre au point la répartition des arbitres, préciser des éléments du règlement si nécessaire, etc. pour favoriser la meilleure réussite de l'épreuve.
- Une fois tous les 3 ans (année du Congrès de la CSIT) la Commission Technique élit son président et secrétaire lors de la dernière réunion précédent le Congrès. Le président ou le secrétaire sont chargés d'adresser en même temps que la convocation de la réunion, un appel à candidature pour les deux postes (au moins 3 mois avant la réunion). L'élection a lieu selon les modalités fixées par le règlement général des championnats et commissions techniques.

